



Règlement du Championnat Régional Eau Plate de l'Occitanie P-M - 2019/2020

Cette compétition «*Championnat Régional Occitanie-Pyrénées Méditerranée*» est organisée par l'Association EPSTN (Entente Pyrénées Séméac Tarbes) avec l'appui de la LIGUE FFSS Occitanie P-M.

Elle est inscrite au calendrier fédéral et est qualificative pour les N1 et N2 de sauvetage sportif.

Elle se déroulera le Samedi 08 Février (après-midi) et le Dimanche 09 Février (journée) 2020.

• Conditions d'engagement

- Compétition ouverte aux catégories « Minime à Master » de la Région Occitanie P-M ainsi que des autres régions.
- Avoir réalisé et validé l'épreuve sur une compétition départementale (excepté pour le Collectif National et la catégorie MASTER)
- Etre classé jusqu'au 60^{ème} temps du ranking national de l'épreuve. Les dernières compétitions prises en compte seront Montpellier et Muret le 02/02/20

La commission sportive de la ligue Occitanie, le club organisateur, ainsi que le jury se réservent le droit de refuser les structures hors région en fonction du nombre des engagés et de la capacité d'accueil.

• Programme de la compétition

Lieu : Centre Nautique Paul Boyrie-TARBES- Bassin de 50m

SAMEDI 08 FÉVRIER

Ouverture des portes : 13H00

Début des épreuves : 14H00

- 200 SLS
- 50 Mannequin

DIMANCHE 09 FÉVRIER

Ouverture des portes : 08H00

Début des épreuves : 09H00

Épreuves du matin :

- 200 Obstacles
- 100 Bouée Tube

Épreuves de l'après-Midi :

- 100 Combiné
- 100 Mannequin Palmes

- **Règlement des épreuves**

La réglementation est celle de la FFSS en vigueur au jour de la compétition.

Les séries seront établies au temps, toutes catégories confondues.

Les épreuves seront courues par FINALE DIRECTE.

L'ordre des épreuves pourra être modifié si nécessaire en fonction du nombre de compétiteurs engagés, de la composition du jury et du temps imparti pour le bon déroulement de la compétition.

- **Classement et récompenses**

Classement Individuel : Les 3 premiers par épreuves, catégorie et sexe.

1 seul et unique classement pour la catégorie MASTER

Seuls seront récompensés les compétiteurs des structures appartenant à la Région Occitanie P-M.

Le Classement Club : il sera attribué au terme des trois compétitions régionales eau plate et côtier de la saison 2019/2020 : **08-09 Février- 09-10 Mai et 04-05 Juillet**, **au cumul des points**.

Seuls seront récompensés les clubs appartenant à la Région Occitanie P-M.

- **Matériel et déroulé des épreuves**

Chaque structure devra apporter 1 mannequin PITET, **1 mannequin DUMMY** et 1 BT aux normes.

Les forfaits seront à déclarer dès l'arrivée sur site de la structure.

Les compétiteurs devront faire preuve de vigilance et de réactivité quant à l'annonce des épreuves et séries et ce afin de permettre le bon déroulement de la compétition.

- **Officiels/ Comité de course**

Les Officiels devront être engagés sur la compétition et selon la règle régionale établie :

- 1 Officiel pour 5 compétiteurs
- 2 Officiels pour 10 compétiteurs
- 3 Officiels pour 15 compétiteurs
- 1 Officiel supplémentaire par tranche de 10 compétiteurs supplémentaires.

Le repas des Officiels, BPJEPS et plongeurs du dimanche midi est pris en charge par la ligue Occitanie P-M et organisé par l'EPSTN.

- **Droit d'engagement**

Les engagements sont à régler sur place avant le début de la compétition : 5 € par compétiteur et 10 € par club (à compter de 2 compétiteurs).

- **Information :**

Pour tout complément d'information relatif à la réglementation ou aux officiels et organisation s'adresser à Patrick MARCO : 34marcopatrick@gmail.com

L'information sera envoyée aux clubs par l'EPSTN : epstn@sfr.fr

La commission sportive de la Ligue Occitanie P-M.